

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le Constitutionnel donne le commentaire suivant de la lettre de l'Empereur.

« Au lieu de considérer cette lettre comme une manifestation digne mais pacifique, on la représente presque comme une déclaration de guerre. L'Empereur déclare qu'il repousse toute pensée d'agrandissement, tant que l'équilibre européen ne sera pas rompu au profit d'une grande puissance; M. de Girardin part de là pour regarder tout remaniement de la carte de l'Europe comme la rupture de cet équilibre. Si la Prusse, dit-il, s'incorpore les duchés de l'Elbe; si l'Italie acquiert la Vénétie, l'équilibre européen sera rompu. C'est faire assurément un étrange abus de mots et s'éloigner beaucoup de la juste appréciation des choses.

« Le nouveau rédacteur en chef de la Liberté doit savoir qu'il y a des annexions naturelles et légitimes qui consolident l'équilibre européen, loin de l'ébranler; cela est vrai pour le retour de la Vénétie à l'Italie et de la Savoie à la France. De même, si l'Allemagne, divisée en vingt-neuf petits Etats, voulait en réduire le nombre, l'ordre établi en Europe n'en serait nullement troublé. Puisque M. de Girardin n'a pas compris les paroles de l'Empereur, quoiqu'elles fussent très-claires pour tout le monde, essayons de les lui expliquer. L'Empereur a voulu dire que l'équilibre européen serait rompu, si l'Autriche ou la Prusse venait à absorber toute l'Allemagne. Ce n'est pas sans un vif regret que, dans des moments solen-

nels, lorsqu'un langage si net et si précis a fait connaître au pays les intentions du gouvernement, nous voyons ce langage travesti et ces intentions dénaturées.

« Qu'y a-t-il, en effet, dans la lettre de l'Empereur? Qu'on la relise. Elle expose loyalement les idées que la France aurait tâché de faire prévaloir au sein de la conférence. La conférence n'ayant pas eu lieu, et le conflit semblant inévitable, l'Empereur dit que la France n'a que deux intérêts dans la lutte: la conservation de l'équilibre européen et le maintien de l'œuvre que nous avons contribué à édifier en Italie; il ajoute que les assurances qu'il a reçues des puissances étrangères l'ont amené à penser que ces deux intérêts seront sauvegardés sans que la France ait besoin de tirer l'épée. Nous le demandons à tout esprit impartial, est-il possible de faire des déclarations qui répondent mieux au sentiment intime du pays, et, en alléger le sens, n'est-ce pas encourir une grave responsabilité? »

On lit dans le bulletin du Moniteur :

Par suite de la réponse des gouvernements de Saxe et de Hanovre à l'ultimatum de la Prusse, les troupes prussiennes sont entrées aujourd'hui sur le territoire des deux premiers de ces Etats. Elles ont occupé Zittau, Leobau et Messein en Saxe. On pense qu'elles seront ce soir à Dresde. Le roi Jean a abandonné sa capitale, et s'est retiré avec toute son armée du côté de la Bohême.

La Saxe ayant immédiatement invoqué le secours de la Diète germanique, celle-ci a confié la défense de la Confédération à l'Autriche et à la Bavière. Le représentant de l'Autri-

che a déclaré que l'empereur s'opposera avec toutes ses forces à la violence exercée contre ses confédérés, et qu'il attend de tous les gouvernements restés fidèles à la Confédération qu'ils défendront également la cause commune.

Le roi de Hanovre a convoqué à quatre heures du matin les principaux chefs de son armée, et à sept heures les troupes qui se trouvaient dans la capitale sont parties pour prendre position à Vurnstorf, première station hanovrienne du côté de Minden. Le roi et le prince royal se sont rendus à Göttingue, où paraît se concentrer le gros de l'armée hanovrienne. On s'attend d'un instant à l'autre à l'entrée des troupes prussiennes dans la capitale. Elles s'avancent, venant à la fois de la Westphalie et du Holstein.

Les Prussiens qui étaient réunis dans leur enclave de Wetzlar, se sont portés sur Giesse, ville de la Hesse-Darmstadt, et les troupes de ce dernier Etat sont en marche, sous le commandement du prince Alexandre de Hesse, pour se rendre à Francfort, afin de protéger cette ville contre les Prussiens.

Le télégramme suivant a été expédié de Francfort, 16 juin, à 2 heures du matin.

Les Prussiens sont entrés à Leipzig (Saxe), Giessen (Hanovre) et Cassel (Hesse-Electorale).

On s'attend à un engagement en Saxe.

Les journaux de Paris n'ont reçu dimanche aucune dépêche du théâtre de la guerre. On suppose que les communications télégraphiques sont interrompues.

Le 16, a eu lieu à Francfort une nouvelle séance de la Diète. La Saxe a réclamé le secours de la Confédération germanique contre l'invasion prussienne. L'assemblée, faisant droit à cette demande, a confié à l'Autriche et à la Bavière le soin de défendre le pays attaqué. Le représentant autrichien a fait à ce sujet les déclarations les plus énergiques.

Le Mémorial diplomatique parle de négociations que notre ambassadeur à Vienne, M. le duc de Gramont, serait en voie de poursuivre avec le gouvernement autrichien pour écarter le danger d'une conflagration générale. Suivant cette feuille, la France désirerait certaines garanties, et le cabinet de Vienne serait tout prêt à les donner, mais ces négociations, étant d'une nature très-délicate, n'auraient pas encore abouti à un résultat définitif.

C'est encore le Mémorial qui assure que l'ambassadeur ottoman à Paris aurait reçu de son gouvernement l'ordre d'informer le cabinet des Tuileries de la résolution définitivement prise par la Porte d'occuper militairement les Principautés. Le Mémorial ajoute que, d'après le langage tenu par l'ambassadeur russe dans les précédentes séances de la conférence relative aux affaires moldo-valaques, il faudrait s'attendre de sa part à quelque déclaration qui amènerait la dissolution de cette conférence, et permettrait aux gouvernements limitrophes de rentrer dans leur liberté d'action. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer la gravité qu'aurait cette prévision, si elle venait à se réaliser.

FEUILLETON.

3

LA PIÈCE PERCÉE.

(Suite et fin.)

Ces diverses considérations l'amènèrent peu à peu à dépouiller le vieil homme. Il fit peau neuve. Au bout de vingt-quatre heures, l'austère mansarde du Pays-Latin fut délaissée pour un appartement de garçon de la Chaussée-d'Antin. Les cornues, les réchauds et tous les instruments scientifiques étaient mis au rebut. Dès le même jour, l'étudiant devint un papillon des boulevards élégants, habillé à la dernière mode et armé d'un lorgnon qu'il manœuvrait avec une exquise insolence.

On jouait beaucoup au temps dont nous parlons. Il était de bon genre de jeter de l'or à pleines mains sur les tapis verts. Ces batailles aléatoires se livraient, non-seulement à Frascati, mais encore dans les salons du meilleur ton.

En sa qualité de neveu d'un parvenu, Lucien courait le beau monde. Ce n'était pas, il est vrai, sans être au préalable soumis à un contrôle impertinent. De temps en temps, en effet, les gentilshommes de

franche date faisaient entendre un sourd murmure à la vue de cet élégant qui n'avait pas de couronne peinte sur la portière de sa voiture. Mais aussitôt qu'on prononçait le nom de l'ancien banquier, la moue aristocratique se changeait en sourire. Quand une voix avait dit : « Mais c'est le neveu du célèbre financier ! » on invitait Lucien, on le choyait; on l'appelait : très-cher, comme s'il fût né sous un dais armorié du temps de Pépin-le-Bref.

Un soir du mois de janvier, dans un hôtel du faubourg Saint-Honoré où il avait ses coudées franches, la bouillotte allait d'un train d'enfer. Notre jeune homme prit la place d'un *décavé*. En moins de dix minutes, il avait lui-même perdu cent louis dont vingt-cinq sur parole. Quoique son oncle lui eût fait savoir que sa caisse lui était ouverte dans les cas extrêmes, Lucien ne voulait pas poursuivre la lutte. Il allait sans doute battre en retraite, lorsqu'il vint à se rappeler l'incident de la pièce d'or trouée. Les paroles prophétiques prononcées à cette occasion lui montèrent au cerveau.

— Puisqu'on prétend qu'une telle pièce porte toujours bonheur, pensa-t-il, je dois tenter l'aventure.

Suivant les mœurs d'alors, le maître de la maison

avait fait placer sur la cheminée du salon une sébille pleine d'or à l'usage des invités; Lucien y prit cinq louis, et alla droit à la table de jeu.

On demandait, par hasard, un rentrant.

Il s'assit, se fit donner des jetons, et, après avoir posé sur le tapis le petit florin d'Allemagne percé de deux trous :

— Messieurs, dit-il aux joueurs, prenez garde à vous; voici un talisman qui va me faire gagner tout ce que chacun de vous a devant soi.

On ne fit pas seulement mine de l'avoir entendu.

Les cartes battues et données, Lucien s'engagea d'emblée sans regarder ce qu'il avait dans la main; il était alors tout surpris de voir que la chance revenait vivement de son côté. On aurait dit qu'un sylphe invisible écrivait les atouts pour les placer entre ses doigts.

Après cinq minutes écoulees, les sommes qui s'élevaient en tas devant ses adversaires venaient insensiblement, par les plus incroyables sinuosités, se poser d'elles-mêmes devant notre héros.

— Décidément, s'écria-t-il, ce petit florin de Hesse vaut de la corde de pendu.

Non-seulement Lucien avait réparé ses pertes, mais encore il disposait d'un air triomphal son gain

récent en tourelles d'argent et d'or, comme cela se fait à la bouillotte.

Tant de bonheur offusqua un jeune Anglais, fils d'un lord, qui était venu étudier en France l'art de se ruiner correctement en deux ou trois soirées.

— Monsieur, dit l'insulaire à Lucien, si vous le voulez bien, à la première occasion, je vous fais mon tout, mais à une condition expresse.

— Voyons votre condition, monsieur.

— Il s'agira tout simplement de comprendre dans la somme gagnée cette pièce d'or qui est là, à votre gauche. Acceptez-vous?

— Très-volontiers, monsieur, répondit l'étudiant.

Peu d'instants après, il se présenta le coup que voici :

Le jeu étant fait, le jeune Anglais parla le premier, et, d'un ton résolu :

— Monsieur, dit-il au neveu de l'ex-banquier, je vous fais mon tout.

— Je tiens, répondit héroïquement Lucien avant même d'avoir levé ses cartes.

— Brelan de roi, ajouta l'insulaire d'un air moqueur.

— Brelan d'as carré ! riposta le chimiste. La pièce me reste.

On lit dans le *Temps* :

M. de Bismark va vite en besogne, ou plutôt il considère la besogne comme terminée, avant même qu'elle n'ait commencé. Il traite l'Allemagne en pays conquis, frappe d'opposition les fonds de la caisse fédérale, et annonce qu'il va destituer et remplacer les souverains. Quant aux duchés, il les incorpore à la Prusse par un simple changement de rubrique dans la feuille qu'il inspire et qu'il dirige. Ce qui est encore plus fort, c'est qu'il dénationalise et démarque les Etats; il retire aux pays de la Confédération germanique et leur nom particulier et même le nom général d'Allemagne. Son journal, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, ne les appelle plus que « les Etats du milieu de l'Europe. (*Mittleuropäischestaatengeppe*). »

Tout le système se révèle par ce changement. Il n'y a plus d'autre Allemagne que la Prusse, et ce que la Prusse pourra s'annexer. L'ancienne Confédération germanique est devenue un amas sans nom, un tas vague de populations, une masse disponible, une pure matière à annexions et à compensations. Ces Etats ne sont même plus allemands; ils sont simplement européens, et ceux-là seuls recouvreront leur nationalité germanique, qui se laisseront absorber par la Prusse. Si l'Allemagne supporte cette abjection, il n'y a rien à dire: elle l'aura méritée.

La publication d'un manifeste de l'empereur d'Autriche était attendue à Vienne pour le 17 juin. Voici la substance de ce document :

L'empereur regrette d'avoir été obligé, au milieu de son œuvre de paix, tandis qu'il jetait les bases de la forme constitutionnelle, d'appeler toute l'armée aux armes contre des ennemis placés au Nord et au Sud. L'Autriche n'a donné à ses ennemis aucun motif de guerre.

L'Italie ne cherche même pas de prétexte; il lui suffit que le moment soit favorable.

L'Autriche n'a pas eu de conquête en vue dans la guerre qu'elle a faite, de concert avec la Prusse, pour la protection d'une race allemande. Elle n'est pour rien dans les funestes complications qu'il est devenu impossible au gouvernement impérial de résoudre pacifiquement.

Le manifeste mentionne les négociations relatives à la conférence. Il dit que la non-acceptation des conditions autrichiennes a donné raison à la supposition de l'Autriche, que ces délibérations ne pouvaient pas conduire à la conservation et à la consolidation de la paix.

L'empereur énumère ensuite les actes de violence du cabinet de Berlin, l'entrée des troupes prussiennes dans le Holstein, la dissolution de l'assemblée des Etats, la retraite forcée des troupes autrichiennes devant des forces supérieures, la rupture du lien natio-

nal, la déclaration de la Prusse qu'elle se retirait de la Confédération, et enfin l'agression dirigée par elle contre les souverains restés fidèles à la Confédération.

La guerre étant inévitable, l'empereur appelle ceux qui l'ont provoquée, devant le tribunal de l'histoire et le tribunal de Dieu. Il déclare qu'il entreprend la lutte avec la confiance au droit, à son armée, et au sentiment d'union de tous ses royaumes. Indigné par la violation du droit qui a été commise, l'empereur est doublement peiné d'être obligé de se priver de l'appui de la représentation du pays; mais son devoir de souverain est trop évident, et il n'en est que plus fermement résolu à assurer les droits de la représentation du pays pour l'avenir.

L'Autriche ne sera pas seule dans la lutte. Tous les peuples et tous les princes allemands sont menacés comme elle dans leur liberté et leur indépendance, et ils sont en armes parce qu'on les a forcés de les prendre. « Nous ne voulons plus les déposer maintenant qu'après avoir assuré de nouveau à mon empire et aux Etats de mes confédérés, leur libre développement à l'intérieur et leur puissance en Europe. »

En terminant, l'empereur exprime sa confiance en Dieu, que la maison de Hapsbourg a fidèlement servi depuis son origine, et il engage le peuple à prier avec lui.

Nous apprenons qu'on regarde comme certain, en Italie, que le ministère est presque entièrement reconstitué sous la présidence de M. Ricasoli, nommé ministre de l'intérieur. La justice serait confiée à M. Borgatti; la marine à M. Brochetti, et non pas, comme on l'avait dit, à M. Sella. MM. Pettinengo, Scialoja, Berti et Jacini conserveraient leurs portefeuilles. Le général la Marmora deviendrait ministre *ad latus*, chargé d'accompagner le roi à l'armée. Les affaires étrangères ont été offertes à M. Visconti-Venosta; l'agriculture à M. Mordani, l'un des chefs de la gauche. L'état de guerre existe déjà sur la frontière austro-italienne: toutes les communications ont été interrompues par l'ordre de l'Autriche.

On écrit de Florence, 16 juin :

On croit que M. Depretis sera nommé ministre de la marine. Le général de la Marmora partira probablement demain pour le camp. Le Sénat a approuvé la convention monétaire passée entre l'Italie, la France, la Belgique et la Suisse. La discussion des projets financiers a commencé aujourd'hui dans cette assemblée.

Les nouvelles de Rome sont du 15. Le journal officiel dément le bruit qu'un prélat romain ait été arrêté, à Florence, comme étant porteur d'instructions pour provoquer une réaction générale en Italie. Le journal officiel déclare qu'il pourrait publier des documents

prouvant les complots formés contre Rome; mais que Rome ne conspire pas.

La nouvelle monnaie romaine, d'après le système décimal, devait être émise le 16 juin, anniversaire du couronnement de Pie IX.

Les autorités italiennes dirigent sur Rome les ecclésiastiques exilés des provinces napolitaines.

On mande de Bucharest, le 15, que la Chambre a résolu d'adresser une pétition à la Porte pour lui demander la reconnaissance du prince de Hohenzollern.

Le Sénat espagnol a nommé les sept membres de la commission qui doit examiner le projet de loi relatif aux pleins pouvoirs financiers demandés par le gouvernement. Quatre de ces membres sont favorables au ministère; ils ont été nommés par 105 voix; les trois autres, appartenant à l'opposition, ont réuni 94 voix.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Nous empruntons à la *Gironde* les détails suivants, sur deux incendies qui viennent d'éclater à Bordeaux :

Le 13 juin, vers une heure de l'après-midi, un violent incendie s'est déclaré dans la rue Ferrère, au coin de la rue Foy. Le vaste immeuble occupé par la Compagnie anonyme des Magasins généraux, et servant d'entrepôt provisoire, était en feu. Les secours sont arrivés en toute hâte de divers côtés; mais l'intensité du feu, qui s'était déclaré instantanément dans l'entrepôt était telle, qu'on n'a dû s'attacher qu'à préserver les maisons voisines. Des marchandises de toutes sortes, indigos, cotons, bois de teinture, cuirs secs et verts, laines, gommes, matières résineuses, etc., ont été la proie des flammes. Les magasins détruits contenaient surtout des quantités considérables de coton et de fortes parties d'indigo récemment arrivées de Calcutta par l'*Impératrice-Eugénie*. Les progrès du feu ont été si rapides, qu'il n'a été possible d'enlever des magasins qu'un bien petit nombre de colis.

» Tous les efforts des braves pompiers étaient impuissants; force a été de laisser se consumer cet amas considérable de marchandises. Les planchers et les murs s'effondraient par intervalle avec un bruit effroyable.

» Cependant les mesures avaient été prises pour éviter les malheurs que l'on pouvait redouter.

» Immeubles et marchandises étaient, nous dit-on, assurés par de nombreuses compagnies, au nombre desquelles figurent le *Monde*, le *Soleil*, la *Providence*, le *Phénix*, la *Compagnie générale*, la *Nationale*, le *Midi*. La valeur des marchandises brûlées dépasse plusieurs millions; mais il est impossible, jusqu'à pré-

sent, d'avoir à cet égard des indications précises. L'immeuble était assuré pour la somme de 500,000 fr. à la compagnie la *Confiance*.

» Trois pompiers ont été légèrement blessés, et le brave adjudant Legendre, qui, il y a quelques jours à peine recevait une médaille, a eu une jambe écrasée et l'autre fracturée.

» Quant à la cause du sinistre, sur lequel nous reviendrons demain: trois versions circulent: on dit d'abord que vers midi un ouvrier ayant à prendre à l'entresol un échantillon dans une balle de coton, aurait approché sa lumière trop près et qu'une étincelle, ayant jailli sur cette balle, aurait communiqué le feu. La seconde version diffère peu de la première: un ouvrier n'ayant pu voir facilement l'étiquette d'une balle de coton, aurait trop approché une allumette, et causé ainsi le désastre. Enfin, une troisième version veut que le coton, se trouvant échauffé, ait pris feu tout-à-coup avec la rapidité de l'éclair. Ce ne sont là que des *on dit* que nous contrôlerons plus tard.

Un nouveau sinistre est venu augmenter l'émoi de la population. Un incendie qui menaçait aussi de prendre de très-grandes proportions, a éclaté le même soir, vers onze heures, dans un atelier de teinturerie situé rue Saint-Claude, et appartenant à M. Ribière, ayant ses magasins rue du Mirail. A peine l'alarme a-t-elle été donnée, que le commandant Laporte, divisant son personnel, a fait porter les secours les plus immédiats, et grâce aux manœuvres habilement dirigées par M. Laporte fils, on a pu faire promptement la part du feu. L'usine, une maison y attenante et un hangar, ont été fortement endommagés; mais nous sommes heureux d'annoncer qu'il n'y a pas eu d'accident plus grave à déplorer.

Tout, dit-on, était assuré. On ignore également la cause de ce sinistre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La messe en musique que nous avons annoncée et qui a été célébrée dimanche dans l'église de Cunault, a réuni un grand nombre de fidèles. Des Rosiers, de Gênes, et de toutes les paroisses voisines, on se rendait en foule dès dix heures du matin. Déjà la nef était occupée par les étrangers venus de plus loin encore, et qui avaient accompagné les exécutants.

Nous ne parlerons pas des divers morceaux qui ont été entendus. Les artistes qui, avec tant de grâce, se sont mis à la disposition de M. le curé de Cunault, ont un talent justement apprécié. Qu'il nous suffise de dire que pendant l'office divin, sous ces antiques voûtes ont retenti à plusieurs reprises les voix les plus harmonieuses; et les amateurs de musique religieuse qui n'ont pu se rendre à cette réunion auront regretté cette bonne fortune, quand

Tous les assistants étaient stupéfaits.

D'un seul coup, Lucien venait de gagner mille écus.

Paris a beau se flatter d'être la ville la plus studieuse et la plus philosophique de l'univers, il a toujours une très-grande tendance à croire au merveilleux. On demeura bientôt convaincu de ce fait que le florin percé portait bonheur en toute chose; Lucien, comme on le pense, admettait plus que personne ce préjugé si séduisant pour son avenir.

V.

Dans le courant du même hiver, une circonstance nouvelle confirma l'ancien apprenti-serrurier dans ce qu'il pensait touchant la vertu du petit florin d'Allemagne. Nous voulons parler d'un duel au pistolet qu'il eut au sortir d'un bal masqué. Les faiseurs d'anecdotes, nos honorables confrères, ont attribué au fait une origine qu'il n'a jamais eue. Ceux-là ont mis l'aventure sur le compte de Martinville, l'auteur de la fée du *Pied de mouton*; ceux-ci l'ont prêtée à notre ami, le poète Mery, l'auteur d'*Eva*. Dans l'un et dans l'autre cas, il y a une erreur qu'il importe de rectifier; l'épisode concerne Lucien et ne doit être cité à propos d'aucun autre.

Sur un sujet frivole, Lucien et un autre fou de

son âge s'étant pris de querelle, on convint de se battre le lendemain matin au pistolet. La rencontre avait lieu au bois de Vincennes, à trois portées de cigare du fort, dans une clairière plantée de platanes et de marronniers.

En homme profond sur les riens, l'adversaire visa juste et tira sans pitié.

Une balle de plomb, quatre fois grosse comme un noyau de cerise, frappa Lucien en pleine poitrine, à gauche, au seuil du cœur.

Mais heureusement la petite pièce d'or percée, serrée dans un sachet de maroquin rouge, amortit le coup et arrêta le projectile.

— Voilà une chose qui ne me fût jamais arrivée, il y a un an, lorsque j'étais trop pauvre pour garder une pièce d'or; je serais maintenant un homme défunt.

Le mot circula, il n'était que naïf; on s'arrangea pour le trouver piquant. Toujours l'effet du florin!

VI.

En fréquentant le monde, le neveu de l'ex-banquier avait vu, un soir, dans une fête de famille, une jeune femme autour de laquelle chacun s'empressait.

On la nommait Valentine de Méranes. C'était une

très-belle personne, qui, indépendamment de la beauté, avait ce charme étrange d'être veuve à vingt-deux ans.

Dans des vues d'intérêt, on l'avait fait épouser de très-bonne heure à je ne sais quel marquis sexagénaire, qui, en mourant après dix-huit mois de mariage, lui avait laissé son nom et une brillante fortune. Mais le veuvage qui, à cette époque, plus encore que de notre temps, avait le privilège de plaire aux femmes, faisait que la belle enfant n'éprouvait en rien le désir de se donner un nouveau maître.

Lucien dansa avec elle deux ou trois fois et en devint éperdument amoureux.

— Elle sera ma femme avant un an, dit-il à son oncle.

— Comment! repartit le financier, tu veux attendrir le cœur d'une veuve? mais c'est se briser la tête contre un roc. Je te préviens que tu ne réussiras pas.

— C'est ce que nous verrons, cher oncle.

— Ah! j'y suis! Pour venir à bout des obstacles, tu comptes sur ton talisman ordinaire, sur ta pièce percée?

— Vous l'avez dit.

— Pour le coup, ajouta le Crésus, la puissance mystérieuse de ton florin te dérange la cervelle;

mais ce sont tes affaires et non les miennes. Arrange-toi comme tu l'entendras.

Le mois de mai qui suivit cette scène, Lucien, habillé d'une façon irréprochable, se rendit un dimanche à la petite église de Jouy-en-Josas, près de Versailles. Mme de Méranes, châtelaine des environs, qu'était, ce jour-là, pour les pauvres de la paroisse. Par une coïncidence assez remarquable, le financier, son voisin de campagne, devait l'accompagner et lui donner le bras pendant la cérémonie.

A l'heure indiquée pour la quête, au moment où la jolie veuve, appuyée sur l'ancien munitionnaire et précédée du suisse en grand costume, se présentait dans la nef, près des piliers, Lucien laissa tomber de ses gants blancs, dans la bourse ouverte qu'elle tenait, le demi-florin d'Allemagne. On aurait pu constater alors que Valentine tressaillait comme si elle eût été sous le coup d'une commotion électrique.

Dans la sacristie, on tira de la bourse et l'on compta sou à sou la dime de la charité. Par galanterie bien plus que par piété, l'ex-banquier ajoutait un billet de mille francs à l'airain des villageois. Mais que faire du demi-florin qui n'avait pas cours en France? La jolie quêteuse, mue par un sentiment qu'on pourrait prendre pour le désir de donner

ils auront connu les noms des artistes-amateurs qui se sont fait entendre.

La musique de l'Ecole de cavalerie exécutera demain soir, dans la carrière du carrousel, les morceaux suivants :

- 1^o Marche militaire ;
- 2^o *Le Trouvère* (sérénade) ;
- 3^o *La Norma* (cavatine) ;
- 4^o Ouverture de la *Gazza Ladra* ;
- 5^o *Maria Padilla* (duo) ;
- 6^o *Le Bengali* (valse).

La troupe de l'Odéon a donné hier sur le théâtre de Saumur une représentation de *la Contagion*. Le temps nous manque pour rendre compte de cette soirée, nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

On lit dans le *Phare de la Loire* :
Le 16 juin, l'épidémie cholérique a paru décliner. On a constaté à Nantes : 6 cas nouveaux et 2 décès provenant d'anciens cas ; il ne reste plus que 6 cholériques à l'Hôtel-Dieu.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :
L'auteur du vol de 700,000 fr. commis au préjudice de la Banque de Poitiers, le nommé Ernest Sureau-Lamirande, arrêté en Amérique, a comparu le mercredi 30 mai devant les juges chargés de statuer sur l'enquête relative à l'extradition de cet accusé, sollicitée par le gouvernement français, représenté par MM. Coudert frères, avocats. M. Louis-Léon Coudert est plus spécialement fondé de pouvoirs par la Banque de France. MM. Clinton, Stallknecht et Spilthorn, avocats américains, sont chargés des intérêts de l'inculpé.

Dans sa déposition, M. Léon Coudert raconte comment, muni du portrait de Lamirande, il s'est mis à sa recherche et n'a pas tardé à l'apprendre, secondé par un agent de la police de sûreté de Paris, M. Melin (celui qui a arrêté Carpentier à New-York), que l'accusé voyageait sous le faux nom de Thiébault ; qu'il n'avait pu le rejoindre à Boston, dans Revare-House, hôtel où on le désignait sous le nom de M. Belge, et d'où il était parti la veille de l'arrivée du témoin. Celui-ci ajoute qu'il a retrouvé le fugitif à New-York à Metropolitan-Hotel, où il était inscrit sous le nom de Deyhers, d'Anvers. L'accusé avait remis à un voyageur canadien une somme de 6,000 fr. ; il a déclaré au témoin que ce voyageur ignorait la source de cet argent, et que lui seul était coupable.

M. le baron Gauldrée-Boilleau, consul général de France, est entendu. Il a visité dans sa prison l'accusé, qui était très-ému et paraissait craindre que des personnes de sa famille ou qui lui étaient chères eussent été arrêtées, lui seul étant coupable. Il prétend n'avoir pas soustrait plus de 400,000 fr.

aussi une offrande aux pauvres, demanda à acheter cet étrange morceau d'or deux fois sa valeur.

— Combien cela vaut-il ? demanda-t-elle au financier.

— Dix francs, à peu-près, belle dame. Elle prit un louis dans son aumônière et l'échangea sans façon contre la pièce percée.

Quand on la revit à quelque temps de là, aux Bouffes, elle montrait le demi-florin d'or attaché par un chaînon à toutes les fantaisies qui formaient la breloque de sa montre.

— Te voilà bien avancé, disait en même temps à son neveu l'ancien munitionnaire d'un ton de léger persiflage ; tu n'auras pas la femme, et tu as abandonné le talisman.

Lucien était piqué au jeu ; il répondit à son oncle qu'il ne serait pas dupe de sa bonne action.

Dès le jour même, il écrivit à Valentine la lettre suivante :

« Madame,
« Quand j'ai été assez heureux pour me trouver à l'église de Jouy, le jour où vous y faisiez la quête, le hasard voulait que j'eusse oublié ma bourse. Il m'a fallu alors recourir à un expédient extrême, celui de jeter parmi les aumônes un demi-florin d'Allemagne, une petite pièce d'or trouée, insi-

« L'accusé, auquel on faisait remarquer que sa reddition volontaire et la remise de l'argent seraient des raisons d'obtenir un adoucissement de la peine à laquelle il serait probablement condamné, s'est écrié : « Oh ! c'est ici » que commence ma punition, car j'ai perdu, » en allant de Paris à Ostende, 200,000 fr. » Cet argent se trouvait dans un mouchoir que je n'ai pu retrouver. »

« Questionné sur ce qu'il avait fait du reste de la somme, Lamirande a répondu qu'il avait encore environ 150,000 fr., mais que, pour le reste, il ne pouvait dire ce qu'il en avait fait.

« Au départ du courrier qui nous apporte ces détails, les juges, après avoir entendu les défenseurs du prévenu, avaient remis au lendemain pour prononcer leur jugement. »

Un moyen très-simple, fort peu coûteux, et, dit-on, très-efficace, d'empêcher les fourmis de monter le long des pèchers et autres arbres à fruits consiste à prendre de l'huile à brûler ordinaire, à l'exposer au soleil pendant trois ou quatre jours, ce qui la rend à la fois gluante et lui fait prendre une odeur nauséabonde. On trace alors, au moyen d'un pinceau ordinaire, et à la distance de 50 centimètres du sol, un cercle de 5 centimètres de diamètre autour de l'arbre à préserver, et on renouvelle l'opération pendant trois ou quatre jours. Cela suffit pour préserver l'arbre, pendant plusieurs années, de l'invasion des insectes nuisibles et destructeurs.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Hanovre, 17 juin, soir. — Le général prussien Vogel de Fakenstein est entré avec ses troupes ce soir à 7 heures dans la ville de Hanovre.

Cologne, 16 juin. — Le roi et M. Bismarck sont partis ce matin pour le quartier-général. Les communications sont interrompues entre Cologne et le Nord de l'Allemagne. Elles sont également interrompues entre Weissembourg et le Sud de l'Allemagne.

Les convois de voyageurs pour la Bavière et le Wurtemberg sont supprimés. Les trains sont absorbés par d'énormes transports de troupes.

Heidelberg, 17 juin, soir. — Les avis de Francfort disent que les Prussiens se sont retirés vers Marburg (Hesse-Electorale). Ils sont observés par les troupes fédérales.

Florence, 18 juin. — Le roi Victor-Emmanuel et le général de la Marmora sont partis ce matin pour l'armée. On s'attend à ce que les hostilités soient ouvertes incessamment.

Les Autrichiens font de grands préparatifs à Pola ; douze mille hommes y sont concentrés.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

gnifiante pour les autres mais qui est pour moi d'un prix inestimable.

« Ce trésor, que vous avez conservé, je le revendique ; mais je comprends très-bien que je vous doive une compensation. Aussi suis-je tout prêt à souscrire à tout ce qu'il vous plaira de demander en échange. »

Sur cette épitre si inattendue, la petite veuve fit répondre que les choses étaient bien embrouillées. Elle avait elle-même acheté le demi-florin en présence de témoin, et elle y tenait.

— Depuis qu'il est en ma possession, ajoutait-elle, tout me sourit, tout m'arrive à souhait. Mon pare est longé par un pli de la Bièvre ; c'était un mauvais ruisseau, toujours bourbeux ; il a pris tout-à-coup l'aspect d'une rivière. J'avais un rosier du Bengale de vingt pieds ; il était flétri, presque mort, il a reverdi et refleurit comme par enchantement. Mes rossignols sont devenus plus nombreux. Vous voyez bien que je ne dois pas me dessaisir de la pièce percée.

Lucien envoya un ami commun afin de concilier l'affaire ; on congédia l'ami par un refus poli, mais par un refus.

Lucien députa alors un homme d'affaires qui menaça d'un procès ; — on le pria de venir lui-même.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 19 mai au 15 juin.

N ^o D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VRAUX.		MOUTONS.				
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.									
BOUCHERS.												
MM.												
1	Remarc.	»	4	»	10	»	11	61	»	24	56	»
2	Morisseau.	»	»	»	2	»	9	»	»	7	48	»
3	Touche.	»	»	»	1	»	4	»	»	7	25	»
4	Groleau.	»	»	»	»	»	3	»	»	»	17	»
5	Lanier.	»	»	»	»	»	»	3	»	»	16	»
6	Corbineau.	»	2	»	1	»	12	»	»	8	48	»
7	Séchet.	»	1	»	»	»	6	»	»	9	29	»
8	Prouteau.	»	»	»	»	»	3	»	»	4	19	»
9	Chalot.	»	1	»	»	»	3	»	»	5	22	»
10	Pallu.	»	»	»	»	»	7	»	»	2	33	»
—												
CHARCUTIERS.												
MM.												
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	»	4	11	»
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»
3	Baudoin-R.	»	»	»	»	»	»	»	»	8	6	»
4	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	»	2	7	»
5	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»	4	7	»
6	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	4	7	»
7	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	8	9	»
8	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	3	6	»
9	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	»	4	7	»
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	»
11	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	»	2	8	»
12	Touche.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»

PORCS.

POSTES.

Entreprise du transport des dépêches, de Saumur gare au Lude, par Vernantes et Noyant, distance de 49 kilomètres environ, à exécuter en voiture.

Les personnes qui désireraient concourir à l'adjudication de l'entreprise du service des dépêches sur la route ci-dessus désignée, sont invitées à se présenter, tous les jours, de 10 h. du matin à 4 h. du soir, jusques et compris le 26 du mois de juin 1866, au bureau des postes de Saumur, Vernantes, Noyant et Le Lude, pour prendre connaissance des charges de l'entreprise et y déposer leurs soumissions, que les receveurs desdits bureaux sont chargés de transmettre à l'administration des postes.

Le Receveur, BARTHELLEMY.

Tout le monde a, dans ce moment, les yeux fixés sur l'Allemagne et l'Italie ; *l'Illustration*, qui a l'avantage d'être le seul journal politique parmi les journaux illustrés de France, vient de prendre toutes ses dispositions pour avoir, sur les grands événements qui se préparent, des correspondances et des desseins inédits, fidèles, circonstanciés. Nos lecteurs peuvent donc s'attendre à trouver dans l'Il-

lustration, comme en 1859, l'histoire pittoresque et mouvementée de tous les grands actes que la guerre et la politique vont enfanter, au delà des Alpes et au delà du Rhin.

On se rappelle le succès qu'ont eu, en 1854 et en 1859, pendant les guerres de Crimée et d'Italie, les dessins de *l'Illustration*, toujours pris sur place et par cela même d'une exactitude scrupuleuse. Le bombardement de Valparaiso, reproduit au moment où l'on publiait les dépêches télégraphiques relatives à cet événement, et les premiers dessins publiés par elle sur les armements des puissances, nous montrent que la plus ancienne de nos publications illustrées ne recule devant aucun sacrifice pour ajouter, en présence de la crise actuelle, à toutes ses illustrations, l'intérêt exceptionnel que les événements politiques et militaires peuvent leur donner.

Les demandes d'abonnement se font dans nos bureaux, chez tous les libraires, ou directement, en envoyant un mandat de 36 fr. sur la poste, ou une valeur à vue sur Paris, à l'ordre de MM. Aug. Marc et C^o, rue Richelieu, 60, à Paris.

Marché de Saumur du 16 Juin.

COURS DES VINS (1).		BLANCS (2).	
Froment (Pb. 77 k.)	18 31	Paille de ratelier (hors barrière).	—
2 ^e qualité (74 k.)	17 60	Paille de litière, id.	48 16
Seigle	12 —	Foin id.	52 60
Orge	14 —	Luzeine (les 750 k)	55 60
Avoine (entrée)	13 50	Graine de lin (70 k.)	28 —
Fèves	14 —	— detréfle(7/8 k)	100 —
Pois blancs	23 —	— de luzeine.	80 —
— rouges	21 —	— de colza 65 k	24 —
Cire jaune (50 kil).	220 —	— de chenevis	26 —
Huile de noix ord.	80 —	— de chenevis	44 —
— de chenevis	44 —	Amandes cassées (les 100 k.)	—
— de lin	50 —		

ne pouvait s'empêcher de lui faire la cour. Lucien voyait ces assiduités et n'en manifestait aucun dépit.

— D'abord, se disait-il, je sais que Valentine est incapable de faiblir, et, en second lieu, j'ai toujours auprès d'elle, aux chaînons de sa montre, une sentinelle vigilante.

— Quelle sentinelle ?
— La pièce percée, un talisman, un bon génie, la garantie du bonheur.

BOURSE DU 16 JUIN.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 62 85.
4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 92 50

BOURSE DU 18 JUIN.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 62 65.
4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 92 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

VII.

Vous pensez bien que Lucien n'a pas voulu se séparer du merveilleux florin.

— C'est surtout au moment où l'on se marie qu'une amulette si enchantée doit être d'un bon secours.

Il y avait sans doute un peu de plaisanterie dans les paroles que prononçait le neveu du banquier ; il s'y trouvait aussi le cri d'un esprit que la durée du succès avait fini par rendre croyant.

Lucien aimait sa femme et rien n'était plus concevable.

Celle qu'il avait vue quêter d'une manière si charmante dans une église de village était un abrégé de toutes les perfections. En France, dans notre société d'une élégance si perfide, l'excès du bien est souvent un mal. En voyant la nouvelle épouse, on

VIII.

Il s'est écoulé un peu plus d'une trentaine d'années depuis que toutes ces choses se sont passées.

Lucien a eu deux fils qu'il a élevés avec la plus tendre sollicitude, en ayant bien soin de les maintenir sur un pied constant d'égalité.

Étant à peu de chose près du même âge, il les a fait entrer dans le monde le même jour.

Au cadet, il a donné cent mille francs pour faciliter son établissement, et à l'aîné rien.

— Comment, rien ?
— Il lui a donné dix francs au plus, c'est-à-dire le petit florin d'or, en lui disant :

— Crois-moi, tu es encore mieux partagé que ton père.

PHILIBERT AUDEBRAND.

On lit dans le *Temps* :

M. de Bismark va vite en besogne, ou plutôt il considère la besogne comme terminée, avant même qu'elle n'ait commencé. Il traite l'Allemagne en pays conquis, frappe d'opposition les fonds de la caisse fédérale, et annonce qu'il va destituer et remplacer les souverains. Quant aux duchés, il les incorpore à la Prusse par un simple changement de rubrique dans la feuille qu'il inspire et qu'il dirige. Ce qui est encore plus fort, c'est qu'il dénationalise et démarque les Etats; il retire aux pays de la Confédération germanique et leur nom particulier et même le nom général d'Allemagne. Son journal, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, ne les appelle plus que « les Etats du milieu de l'Europe. (*Mittel-europäischestaalengegrappe*).

Tout le système se révèle par ce changement. Il n'y a plus d'autre Allemagne que la Prusse, et ce que la Prusse pourra s'annexer. L'ancienne Confédération germanique est devenue un amas sans nom, un tas vague de populations, une masse disponible, une pure matière à annexions et à compensations. Ces Etats ne sont même plus allemands; ils sont simplement européens, et ceux-là seuls recouvreront leur nationalité germanique, qui se laisseront absorber par la Prusse. Si l'Allemagne supporte cette abjection, il n'y a rien à dire: elle l'aura méritée.

La publication d'un manifeste de l'empereur d'Autriche était attendue à Vienne pour le 17 juin. Voici la substance de ce document :

L'empereur regrette d'avoir été obligé, au milieu de son œuvre de paix, tandis qu'il jetait les bases de la forme constitutionnelle, d'appeler toute l'armée aux armes contre des ennemis placés au Nord et au Sud. L'Autriche n'a donné à ses ennemis aucun motif de guerre.

L'Italie ne cherche même pas de prétexte; il lui suffit que le moment soit favorable.

L'Autriche n'a pas eu de conquête en vue dans la guerre qu'elle a faite, de concert avec la Prusse, pour la protection d'une race allemande. Elle n'est pour rien dans les funestes complications qu'il est devenu impossible au gouvernement impérial de résoudre pacifiquement.

Le manifeste mentionne les négociations relatives à la conférence. Il dit que la non-acceptation des conditions autrichiennes a donné raison à la supposition de l'Autriche, que ces délibérations ne pouvaient pas conduire à la conservation et à la consolidation de la paix.

L'empereur énumère ensuite les actes de violence du cabinet de Berlin, l'entrée des troupes prussiennes dans le Holstein, la dissolution de l'assemblée des Etats, la retraite forcée des troupes autrichiennes devant des forces supérieures, la rupture du lien natio-

nal, la déclaration de la Prusse qu'elle se retirait de la Confédération, et enfin l'agression dirigée par elle contre les souverains restés fidèles à la Confédération.

La guerre étant inévitable, l'empereur appelle ceux qui l'ont provoquée, devant le tribunal de l'histoire et le tribunal de Dieu. Il déclare qu'il entreprend la lutte avec la confiance au droit, à son armée, et au sentiment d'union de tous ses royaumes. Indigné par la violation du droit qui a été commise, l'empereur est doublement peiné d'être obligé de se priver de l'appui de la représentation du pays; mais son devoir de souverain est trop évident, et il n'en est que plus fermement résolu à assurer les droits de la représentation du pays pour l'avenir.

L'Autriche ne sera pas seule dans la lutte. Tous les peuples et tous les princes allemands sont menacés comme elle dans leur liberté et leur indépendance, et ils sont en armes parce qu'on les a forcés de les prendre. « Nous ne voulons plus les déposer maintenant qu'après avoir assuré de nouveau à mon empire et aux Etats de mes confédérés, leur libre développement à l'intérieur et leur puissance en Europe. »

En terminant, l'empereur exprime sa confiance en Dieu, que la maison de Hapsbourg a fidèlement servi depuis son origine, et il engage le peuple à prier avec lui.

Nous apprenons qu'on regarde comme certain, en Italie, que le ministère est presque entièrement reconstitué sous la présidence de M. Ricasoli, nommé ministre de l'intérieur. La justice serait confiée à M. Borgatti; la marine à M. Brochetti, et non pas, comme on l'avait dit, à M. Sella. MM. Pettinengo, Scialoja, Berti et Jacini conserveraient leurs portefeuilles. Le général la Marmora deviendrait ministre *ad latus*, chargé d'accompagner le roi à l'armée. Les affaires étrangères ont été offertes à M. Visconti-Venosta; l'agriculture à M. Mordui, l'un des chefs de la gauche. L'état de guerre existe déjà sur la frontière austro-italienne: toutes les communications ont été interrompues par l'ordre de l'Autriche.

On écrit de Florence, 16 juin :

On croit que M. Depretis sera nommé ministre de la marine. Le général de la Marmora partira probablement demain pour le camp. Le Sénat a approuvé la convention monétaire passée entre l'Italie, la France, la Belgique et la Suisse. La discussion des projets financiers a commencé aujourd'hui dans cette assemblée.

Les nouvelles de Rome sont du 15. Le journal officiel dément le bruit qu'un prélat romain ait été arrêté, à Florence, comme étant porteur d'instructions pour provoquer une réaction générale en Italie. Le journal officiel déclare qu'il pourrait publier des documents

prouvant les complots formés contre Rome; mais que Rome ne conspire pas.

La nouvelle monnaie romaine, d'après le système décimal, devait être émise le 16 juin, anniversaire du couronnement de Pie IX.

Les autorités italiennes dirigent sur Rome les ecclésiastiques exilés des provinces napolitaines.

On mande de Bucharest, le 15, que la Chambre a résolu d'adresser une pétition à la Porte pour lui demander la reconnaissance du prince de Hohenzollern.

Le Sénat espagnol a nommé les sept membres de la commission qui doit examiner le projet de loi relatif aux pleins pouvoirs financiers demandés par le gouvernement. Quatre de ces membres sont favorables au ministère; ils ont été nommés par 105 voix; les trois autres, appartenant à l'opposition, ont réuni 94 voix.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Nous empruntons à la *Gironde* les détails suivants, sur deux incendies qui viennent d'éclater à Bordeaux :

Le 15 juin, vers une heure de l'après-midi, un violent incendie s'est déclaré dans la rue Ferrère, au coin de la rue Foy. Le vaste immeuble occupé par la Compagnie anonyme des Magasins généraux, et servant d'entrepôt provisoire, était en feu. Les secours sont arrivés en toute hâte de divers côtés; mais l'intensité du feu, qui s'était déclaré instantanément dans l'entrepôt était telle, qu'on n'a dû s'attacher qu'à préserver les maisons voisines. Des marchandises de toutes sortes, indigos, cotons, bois de teinture, cuirs secs et verts, laines, gommes, matières résineuses, etc., ont été la proie des flammes. Les magasins détruits contenaient surtout des quantités considérables de coton et de fortes parties d'indigo récemment arrivées de Calcutta par l'*Impératrice-Eugénie*. Les progrès du feu ont été si rapides, qu'il n'a été possible d'enlever des magasins qu'un bien petit nombre de colis.

» Tous les efforts des braves pompiers étaient impuissants; force a été de laisser se consumer cet amas considérable de marchandises. Les planchers et les murs s'effondraient par intervalle avec un bruit effroyable.

» Cependant les mesures avaient été prises pour éviter les malheurs que l'on pouvait redouter.

» Immeubles et marchandises étaient, nous dit-on, assurés par de nombreuses compagnies, au nombre desquelles figurent le *Monde*, le *Soleil*, la *Providence*, le *Phénix*, la *Compagnie générale*, la *Nationale*, le *Midi*. La valeur des marchandises brûlées dépasse plusieurs millions; mais il est impossible, jusqu'à pré-

sent, d'avoir à cet égard des indications précises. L'immeuble était assuré pour la somme de 500,000 fr. à la compagnie la *Confiance*.

» Trois pompiers ont été légèrement blessés, et le brave adjudant Legendre, qui, il y a quelques jours à peine recevait une médaille, a eu une jambe écrasée et l'autre fracturée.

» Quant à la cause du sinistre, sur lequel nous reviendrons demain: trois versions circulent: on dit d'abord que vers midi un ouvrier ayant à prendre à l'entresol un échantillon dans une balle de coton, aurait approché sa lumière trop près et qu'une étincelle, ayant jailli sur cette balle, aurait communiqué le feu. La seconde version diffère peu de la première: un ouvrier n'ayant pu voir facilement l'étiquette d'une balle de coton, aurait trop approché une allumette, et causé ainsi le désastre. Enfin, une troisième version veut que le coton, se trouvant échauffé, ait pris feu tout-à-coup avec la rapidité de l'éclair. Ce ne sont là que des *on dit* que nous contrôlerons plus tard. »

Un nouveau sinistre est venu augmenter l'émoi de la population. Un incendie qui menaçait aussi de prendre de très-grandes proportions, a éclaté le même soir, vers onze heures, dans un atelier de teinturerie situé rue Saint-Claude, et appartenant à M. Ribière, ayant ses magasins rue du Mirail. A peine l'alarme a-t-elle été donnée, que le commandant Laporte, divisant son personnel, a fait porter les secours les plus immédiats, et grâce aux manœuvres habilement dirigées par M. Laporte fils, on a pu faire promptement la part du feu. L'usine, une maison y attenante et un hangar, ont été fortement endommagés; mais nous sommes heureux d'annoncer qu'il n'y a pas eu d'accident plus grave à déplorer.

Tout, dit-on, était assuré. On ignore également la cause de ce sinistre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La messe en musique que nous avons annoncée et qui a été célébrée dimanche dans l'église de Cunault, a réuni un grand nombre de fidèles. Des Rosiers, de Gênes, et de toutes les paroisses voisines, on se rendait en foule dès dix heures du matin. Déjà la nef était occupée par les étrangers venus de plus loin encore, et qui avaient accompagné les exécutants.

Nous ne parlerons pas des divers morceaux qui ont été entendus. Les artistes qui, avec tant de grâce, se sont mis à la disposition de M. le curé de Cunault, ont un talent justement apprécié. Qu'il nous suffise de dire que pendant l'office divin, sous ces antiques voûtes ont retenti à plusieurs reprises les voix les plus harmonieuses; et les amateurs de musique religieuse qui n'ont pu se rendre à cette réunion, auront regretté cette bonne fortune, quand

Tous les assistants étaient stupéfaits.

D'un seul coup, Lucien venait de gagner mille écus.

Paris a beau se flatter d'être la ville la plus studieuse et la plus philosophique de l'univers, il a toujours une très-grande tendance à croire au merveilleux. On demeura bientôt convaincu de ce fait que le florin percé portait bonheur en toute chose; Lucien, comme on le pense, admettait plus que personne ce préjugé si séduisant pour son avenir.

V.

Dans le courant du même hiver, une circonstance nouvelle confirma l'ancien apprenti-serrurier dans ce qu'il pensait touchant la vertu du petit florin d'Allemagne. Nous voulons parler d'un duel au pistolet qu'il eut au sortir d'un bal masqué. Les faiseurs d'anecdotes, nos honorables confrères, ont attribué au fait une origine qu'il n'a jamais eue. Ceux-là ont mis l'aventure sur le compte de Martinville, l'auteur de la féerie du *Pied de mouton*; ceux-ci l'ont prêtée à notre ami, le poète Mery, l'auteur d'*Eva*. Dans l'un et dans l'autre cas, il y a une erreur qu'il importe de rectifier; l'épisode concerne Lucien et ne doit être cité à propos d'aucun autre.

Sur un sujet frivole, Lucien et un autre fou de

son âge s'étant pris de querelle, on convint de se battre le lendemain matin au pistolet. La rencontre avait lieu au bois de Vincennes, à trois portées de cigare du fort, dans une clairière plantée de platanes et de marronniers.

En homme profond sur les riens, l'adversaire visa juste et tira sans pitié.

Une balle de plomb, quatre fois grosse comme un noyau de cerise, frappa Lucien en pleine poitrine, à gauche, au seuil du cœur.

Mais heureusement la petite pièce d'or percée, serrée dans un sachet de maroquin rouge, amortit le coup et arrêta le projectile.

— Voilà une chose qui ne me fût jamais arrivée, il y a un an, lorsque j'étais trop pauvre pour garder une pièce d'or; je serais maintenant un homme défunt.

Le mot circula, il n'était que naïf; on s'arrangea pour le trouver piquant. Toujours l'effet du florin!

VI.

En fréquentant le monde, le neveu de l'ex-banquier avait vu, un soir, dans une fête de famille, une jeune femme autour de laquelle chacun s'empressait.

On la nommait Valentine de Méranes. C'était une

très-belle personne, qui, indépendamment de la beauté, avait ce charme étrange d'être veuve à vingt-deux ans.

Dans des vues d'intérêt, on l'avait fait épouser de très-bonne heure à je ne sais quel marquis sexagénaire, qui, en mourant après dix-huit mois de mariage, lui avait laissé son nom et une brillante fortune. Mais le veuvage qui, à cette époque, plus encore que de notre temps, avait le privilège de plaire aux femmes, faisait que la belle enfant n'éprouvait en rien le désir de se donner un nouveau maître.

Lucien dansa avec elle deux ou trois fois et en devint éperdument amoureux.

— Elle sera ma femme avant un an, dit-il à son oncle.

— Comment! repartit le financier, tu veux attendrir le cœur d'une veuve? mais c'est se briser la tête contre un roc. Je te préviens que tu ne réussiras pas.

— C'est ce que nous verrons, cher oncle.

— Ah! j'y suis! Pour venir à bout des obstacles, tu comptes sur ton talisman ordinaire, sur ta pièce percée?

— Vous l'avez dit.

— Pour le coup, ajouta le Crésus, la puissance mystérieuse de ton florin te dérange la cervelle;

mais ce sont tes affaires et non les miennes. Arrange-toi comme tu l'entendras.

Le mois de mai qui suivit cette scène, Lucien, habillé d'une façon irréprochable, se rendit un dimanche à la petite église de Jouy-en-Josas, près de Versailles. Mme de Méranes, châtelaine des environs, quêtait, ce jour-là, pour les pauvres de la paroisse. Par une coïncidence assez remarquable, le financier, son voisin de campagne, devait l'accompagner et lui donner le bras pendant la cérémonie.

A l'heure indiquée pour la quête, au moment où la jolie veuve, appuyée sur l'ancien munitionnaire et précédée du suisse en grand costume, se présentait dans la nef, près des piliers, Lucien laissa tomber de ses gants blancs, dans la bourse ouverte qu'elle tenait, le demi-florin d'Allemagne. On aurait pu constater alors que Valentine tressaillait comme si elle eût été sous le coup d'une commotion électrique.

Dans la sacristie, on tira de la bourse et l'on compta sou à sou la dime de la charité. Par galanterie bien plus que par piété, l'ex-banquier ajoutait un billet de mille francs à l'airain des villageois. Mais que faire du demi-florin qui n'avait pas cours en France? La jolie quêteuse, mue par un sentiment qu'on pourrait prendre pour le désir de donner

ils auront connu les noms des artistes-amateurs qui se sont fait entendre.

La musique de l'Ecole de cavalerie exécutera demain soir, dans la carrière du carrousel, les morceaux suivants :

- 1^o Marche militaire ;
- 2^o Le Trouvère (sérénade) ;
- 3^o La Norma (cavatine) ;
- 4^o Ouverture de la *Gazza Ladra* ;
- 5^o Maria Padilla (duo) ;
- 6^o Le Bengali (valse).

La troupe de l'Odéon a donné hier sur le théâtre de Saumur une représentation de la *Contagion*. Le temps nous manque pour rendre compte de cette soirée, nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

On lit dans le *Phare de la Loire* :
Le 16 juin, l'épidémie cholérique a paru décliner. On a constaté à Nantes : 6 cas nouveaux et 2 décès provenant d'anciens cas ; il ne reste plus que 6 cholériques à l'Hôtel-Dieu.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :
L'auteur du vol de 700,000 fr. commis au préjudice de la Banque de Poitiers, le nommé Ernest Sureau-Lamirande, arrêté en Amérique, a comparu le mercredi 30 mai devant les juges chargés de statuer sur l'enquête relative à l'extradition de cet accusé, sollicitée par le gouvernement français, représenté par MM. Coudert frères, avocats. M. Louis-Léon Coudert est plus spécialement fondé de pouvoirs par la Banque de France. MM. Clinton, Stallknecht et Spilthorn, avocats américains, sont chargés des intérêts de l'inculpé.

Dans sa déposition, M. Léon Coudert raconte comment, muni du portrait de Lamirande, il s'est mis à sa recherche et n'a pas tardé à l'apprendre, secondé par un agent de la police de sûreté de Paris, M. Melin (celui qui a arrêté Carpentier à New-York), que l'accusé voyageait sous le faux nom de Thiébault ; qu'il n'avait pu le rejoindre à Boston, dans Revare-House, hôtel où on le désignait sous le nom de M. Belge, et d'où il était parti la veille de l'arrivée du témoin. Celui-ci ajoute qu'il a retrouvé le fugitif à New-York à Metropolitan-Hotel, où il était inscrit sous le nom de Deyhers, d'Anvers. L'accusé avait remis à un voyageur canadien une somme de 6,000 fr. ; il a déclaré au témoin que ce voyageur ignorait la source de cet argent, et que lui seul était coupable.

M. le baron Gauldrée-Boilleau, consul général de France, est entendu. Il a visité dans sa prison l'accusé, qui était très-ému et paraissait craindre que des personnes de sa famille ou qui lui étaient chères eussent été arrêtées, lui seul étant coupable. Il prétend n'avoir pas soustrait plus de 400,000 fr.

aussi une offrande aux pauvres, demanda à acheter cet étrange morceau d'or deux fois sa valeur.
— Combien cela vaut-il ? demanda-t-elle au financier.

— Dix francs, à peu-près, belle dame.
Elle prit un louis dans son aumônière et l'échangea sans façon contre la pièce percée.
Quand on la revit à quelque temps de là, aux Bouffes, elle montrait le demi-florin d'or attaché par un chaînon à toutes les fantaisies qui formaient la breloque de sa montre.

— Te voilà bien avancé, disait en même temps à son neveu l'ancien munitionnaire d'un ton de léger persiflage ; tu n'auras pas la femme, et tu as abandonné le talisman.

Lucien était piqué au jeu ; il répondit à son oncle qu'il ne serait pas dupe de sa bonne action.
Dès le jour même, il écrivit à Valentine la lettre suivante :

« Madame,
« Quand j'ai été assez heureux pour me trouver à l'église de Jouy, le jour où vous y faisiez la quête, le hasard voulait que j'eusse oublié ma bourse. Il m'a fallu alors recourir à un expédient extrême, celui de jeter parmi les aumônes un demi-florin d'Allemagne, une petite pièce d'or trouvée, insi-

« L'accusé, auquel on faisait remarquer que sa reddition volontaire et la remise de l'argent seraient des raisons d'obtenir un adoucissement de la peine à laquelle il serait probablement condamné, s'est écrié : « Oh ! c'est ici que commence ma punition, car j'ai perdu, en allant de Paris à Ostende, 200,000 fr. » Cet argent se trouvait dans un mouchoir que je n'ai pu retrouver. »

« Questionné sur ce qu'il avait fait du reste de la somme, Lamirande a répondu qu'il avait encore environ 150,000 fr., mais que, pour le reste, il ne pouvait dire ce qu'il en avait fait.

« Au départ du courrier qui nous apporte ces détails, les juges, après avoir entendu les défenseurs du prévenu, avaient remis au lendemain pour prononcer leur jugement. »

Un moyen très-simple, fort peu coûteux, et, dit-on, très-efficace, d'empêcher les fourmis de monter le long des pèchers et autres arbres à fruits consiste à prendre de l'huile à brûler ordinaire, à l'exposer au soleil pendant trois ou quatre jours, ce qui la rend à la fois gluante et lui fait prendre une odeur nauséabonde. On trace alors, au moyen d'un pinceau ordinaire, et à la distance de 50 centimètres du sol, un cercle de 5 centimètres de diamètre autour de l'arbre à préserver, et on renouvelle l'opération pendant trois ou quatre jours. Cela suffit pour préserver l'arbre, pendant plusieurs années, de l'invasion des insectes nuisibles et destructeurs.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Hanovre, 17 juin, soir. — Le général prussien Vogel de Fakenstein est entré avec ses troupes ce soir à 7 heures dans la ville de Hanovre.

Cologne, 16 juin. — Le roi et M. Bismarck sont partis ce matin pour le quartier-général. Les communications sont interrompues entre Cologne et le Nord de l'Allemagne. Elles sont également interrompues entre Weissembourg et le Sud de l'Allemagne.

Les convois de voyageurs pour la Bavière et le Wurtemberg sont supprimés. Les trains sont absorbés par d'énormes transports de troupes.

Heidelberg, 17 juin, soir. — Les avis de Francfort disent que les Prussiens se sont retirés vers Marburg (Hesse-Electorale). Ils sont observés par les troupes fédérales.

Florence, 18 juin. — Le roi Victor-Emmanuel et le général de la Marmora sont partis ce matin pour l'armée. On s'attend à ce que les hostilités soient ouvertes incessamment.

Les Autrichiens font de grands préparatifs à Pola ; douze mille hommes y sont concentrés.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

« gnifiante pour les autres mais qui est pour moi d'un prix inestimable.

« Ce trésor, que vous avez conservé, je le revendique ; mais je comprends très-bien que je vous doive une compensation. Aussi suis-je tout prêt à souscrire à tout ce qu'il vous plaira de demander en échange. »

Sur cette épître si inattendue, la petite veuve fit répondre que les choses étaient bien embrouillées. Elle avait elle-même acheté le demi-florin en présence de témoin, et elle y tenait.

— Depuis qu'il est en ma possession, ajoutait-elle, tout me sourit, tout m'arrive à souhait. Mon pare est longé par un pli de la Bièvre ; c'était un mauvais ruisseau, toujours bourbeux ; il a pris tout-à-coup l'aspect d'une rivière. J'avais un rosier du Bengale de vingt pieds ; il était flétri, presque mort, il a reverdi et fleuri comme par enchantement. Mes rossignols sont devenus plus nombreux. Vous voyez bien que je ne dois pas me dessaisir de la pièce percée.

Lucien envoya un ami commun afin de concilier l'affaire ; on congédia l'ami par un refus poli, mais par un refus.

Lucien députa alors un homme d'affaires qui menaçait d'un procès ; — on le pria de venir lui-même.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 19 mai au 15 juin.

N ^o D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VRAUX.		MOUTONS.	
		1 ^o qual.	2 ^o qual.						
BOUCHERS.									
MM.									
1	Remare.	4	10	11	61	24	56		
2	Morisseau.	2	9	7	48	10	51		
3	Touche.	1	4	7	25	6	44		
4	Groleau.	3	3	17	20				
5	Lanier.	3	3	16	16				
6	Corbineau.	2	112	8	48	16	57		
7	Sérhet.	1	6	9	29	18	31		
8	Prouteau.	3	3	4	19	10	17		
9	Chalot.	1	3	5	22	12	26		
10	Pallu.	7	7	2	33	7	33		
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Millerand.					4	11		
2	Baudoin.					4	4		
3	Baudoin-R.					8	6		
4	Vilgrain.					2	7		
5	Sanson.					4	7		
6	Sève.					4	7		
7	Moreau.					8	9		
8	Cornilleau.					3	6		
9	Marais.					4	7		
10	Rousse.					8	8		
11	Raineau.					2	8		
12	Touche.					2	2		

POSTES.

Entreprise du transport des dépêches, de Saumur gare au Lude, par Vernantes et Noyant, distance de 49 kilomètres environ, à exécuter en voiture.

Les personnes qui désireraient concourir à l'adjudication de l'entreprise du service des dépêches sur la route ci-dessus désignée, sont invitées à se présenter, tous les jours, de 10 h. du matin à 4 h. du soir, jusques et compris le 26 du mois de juin 1866, au bureau des postes de Saumur, Vernantes, Noyant et Le Lude, pour prendre connaissance des charges de l'entreprise et y déposer leurs soumissions, que les receveurs desdits bureaux sont chargés de transmettre à l'administration des postes.

Le Receveur, BARTHELLEMY.

Tout le monde a, dans ce moment, les yeux fixés sur l'Allemagne et l'Italie ; *l'Illustration*, qui a l'avantage d'être le seul journal politique parmi les journaux illustrés de France, vient de prendre toutes ses dispositions pour avoir, sur les grands événements qui se préparent, des correspondances et des desseins inédits, fidèles, circonstanciés. Nos lecteurs peuvent donc s'attendre à trouver dans l'Il-

lustration, comme en 1859, l'histoire pittoresque et mouvementée de tous les grands actes que la guerre et la politique vont enfanter, au delà des Alpes et au delà du Rhin.

On se rappelle le succès qu'ont eu, en 1854 et en 1859, pendant les guerres de Crimée et d'Italie, les dessins de *l'Illustration*, toujours pris sur place et par cela même d'une exactitude scrupuleuse. Le bombardement de Valparaiso, reproduit au moment où l'on publiait les dépêches télégraphiques relatives à cet événement, et les premiers dessins publiés par elle sur les armements des puissances, nous montrent que la plus ancienne de nos publications illustrées ne recule devant aucun sacrifice pour ajouter, en présence de la crise actuelle, à toutes ses illustrations, l'intérêt exceptionnel que les événements politiques et militaires peuvent leur donner.

Les demandes d'abonnement se font dans nos bureaux, chez tous les libraires, ou directement, en envoyant un mandat de 56 fr. sur la poste, ou une valeur à vue sur Paris, à l'ordre de MM. Aug. Marc et C^e, rue Richelieu, 60, à Paris.

Marché de Saumur du 16 Juin.

Froment (l'h. 77 k.)	18 31	Paille de ratelier	—
2 ^e qualité (74 k.)	17 60	(hors barrière).	—
Seigle	12 —	Paille de litière, id.	48 16
Orge	14 —	Foin	52 60
Avoine (entrée)	13 50	Luzerne (les 750 k.)	55 60
Fèves	14 —	Graine de lin (70 k.)	28 —
Pois blancs	23 —	— de trèfle (70 k.)	100 —
— rouges	21 —	— de luzerne.	80 —
Cire jaune (50 kil.)	220 —	— de colza 65 k	24 —
Huile de noix ord.	80 —	— de chenevis	26 —
— de chenevis	44 —	Amandes cassées	—
— de lin	50 —	(les 100 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur 1865	1 ^o qualité 80 à 100
Id.	2 ^o id. 65 à 70
Ordin., envir. de Saumur 1865,	1 ^o id. 45 à 50
Id.	2 ^o id. 40 à 45
Saint-Léger et environs 1865,	1 ^o id. 40 à 43
Id.	2 ^o id. 37 à 40
Le Puy-N.-D. et environs 1865,	1 ^o id. 40 à 42
Id.	2 ^o id. 35 à 38
La Vienne, 1865,	32 à 35

ROUGES (3).	
Souzay et environs 1865.	75 à 100
Champigny, 1865.	1 ^o qualité 160 à »
Id.	2 ^o id. 125 à »
Varrains, 1864.	» à »
Varrains, 1865	75 à 90
Bourguell, 1865	1 ^o qualité 110 à 150
Id.	2 ^o id. 90 à 100
Restigny 1865.	75 à 90
Chinon, 1865.	1 ^o id. 75 à »
Id.	2 ^o id. 68 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 1/2 hect. 20 lit.

BOURSE DU 16 JUIN.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 62 85.
4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 92 30

BOURSE DU 18 JUIN.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 62 65.
4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 92 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ne pouvait s'empêcher de lui faire la cour.

Lucien voyait ces assiduités et n'en manifestait aucun dépit.

— D'abord, se disait-il, je sais que Valentine est incapable de faiblir, et, en second lieu, j'ai toujours auprès d'elle, aux chaînon de sa montre, une sentinelle vigilante.

— Quelle sentinelle ?

— La pièce percée, un talisman, un bon génie, la garantie du bonheur.

VIII.

Il s'est écoulé un peu plus d'une trentaine d'années depuis que toutes ces choses se sont passées.

Lucien a eu deux fils qu'il a élevés avec la plus tendre sollicitude, en ayant bien soin de les maintenir sur un pied constant d'égalité.

Étant à peu de chose près du même âge, il les a fait entrer dans le monde le même jour.

Au cadet, il a donné cent mille francs pour faciliter son établissement, et à l'aîné rien.

— Comment, rien ?

— Il lui a donné dix francs au plus, c'est-à-dire le petit florin d'or, en lui disant :

— Crois-moi, tu es encore mieux partagé que ton frère.

PHILIBERT AUDEBRAND.

VII.

Vous pensez bien que Lucien n'a pas voulu se séparer du merveilleux florin.

— C'est surtout au moment où l'on se marie qu'une amulette si enchantée doit être d'un bon secours.

Il y avait sans doute un peu de plaisanterie dans les paroles que prononçait le neveu du banquier ; il s'y trouvait aussi le cri d'un esprit que la durée du succès avait fini par rendre croyant.

Lucien aimait sa femme et rien n'était plus concevable.

Celle qu'il avait vue quêter d'une manière si charmante dans une église de village était un abrégé de toutes les perfections. En France, dans notre société d'une élégance si perfide, l'excès du bien est souvent un mal. En voyant la nouvelle épouse, ou

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Étude de M^e BODIN, avoué à Saumur.

VENTE

Sur licitation, entre majeurs, D'UN

MORCEAU DE TERRE

Situés aux Linots, commune de Saint-Martin-de-la-Place, arrondissement de Saumur.

L'adjudication aura lieu le samedi 14 juillet 1866, à midi, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Saumur, au Palais-de-Justice de ladite ville.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra :

Que sur la poursuite de dame Rose Hublin, épouse du sieur Eugène Thibault, cafetier, avec lequel elle demeure aux Justices, à Angers, et dudit sieur Thibault pour la validité, Ayant M^e Bodin pour avoué ;

Contre le sieur Augustin Piau, marinier, demeurant à Saint-Clément-des-Levées, co-licitant, Ayant M^e Chedeau pour avoué ;

Et en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties sus-nommées, par le tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 22 mars 1866, enregistré,

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, à l'adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné.

DÉSIGNATION.

Un morceau de terre, situé aux Linots, commune de Saint-Martin-de-la-Place, contenant environ 22 ares, affilé d'arbres fruitiers et de rangées de vigne, joignant de deux côtés les héritiers Legeay, d'un bout Gallais et d'autre bout M. Bonnemère.

Sur la mise à prix de 700 francs. Le cahier des charges, dressé pour parvenir à cette vente, a été déposé au greffe dudit tribunal, le 9 juin 1866.

M^e BODIN, avoué poursuivant, et M^e CHEDEAU, avoué du co-licitant, donneront tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné, à Saumur, le 18 juin 1866.

R. BODIN.

Enregistré à Saumur, le 18 juin 1866, folio , case . Reçu 1 franc 15 centimes, dixième et demi compris. Signé : PARISOT.

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e DOUSSAIN, notaire à Martigné-Briand.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

Aux enchères publiques,

D'UNE MAISON ET DE TERRES

Situées dans les communes de Brigné et Martigné-Briand, arrondissement de Saumur.

L'adjudication aura lieu le dimanche quinze juillet mil huit cent soixante-six, à midi, par le ministère de M^e DOUSSAIN, notaire à Martigné-Briand, dans la salle de la maison d'école de Brigné.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, le seize mars mil huit cent soixante-cinq, enregistré,

A la requête de M^{me} Louise Ortion, épouse assistée et autorisée de M. Louis-Victor Veyrac, marchand de vins, avec lequel elle demeure à Paris, rue Saint-Antoine, n° 165, poursuivante, ayant constitué M^e Chedeau, avoué ;

Contre :

1° Marie Laborde, veuve de François Ortion fils, domestique, demeu-

rant à Lucet, commune de Hyds, agissant en qualité de tutrice légale de Marie-Louise Ortion, sa fille mineure, issue du mariage de ladite Marie Laborde avec son dit défunt mari ;

2° M. Louis-Victor Veyrac, marchand de vins à Paris, rue Saint-Antoine, n° 165, agissant en qualité de tuteur de Auguste Ortion, mineur, son beau-frère, demeurant avec lui ;

3° Julienne Bruard, veuve de feu François Ortion père, propriétaire, demeurant à la Grézille, commune d'Ambillou, ayant tous constitué M^e Coulbault, avoué à Saumur ;

4° Henri Ortion, n'ayant ni lieu de résidence ni domicile connus ;

Lesdits Henri, Auguste, Louise et Marie-Louise Ortion, enfants et héritiers, sous bénéfice d'inventaire, de feu François Ortion fils, leur père ;

En présence de Pierre Delhumeau père, cultivateur, demeurant à Linières, commune de Brigné, subrogé-tuteur du mineur Ortion, et dudit Veyrac, subrogé-tuteur de Marie-Louise Ortion.

DÉSIGNATION

DES BIENS A VENDRE.

1^{er} Lot.

Une portion de maison, sise au village de Linières, commune de Brigné, consistant en une chambre basse sans cheminée, petit toit presque détruit, grange et pressoir commun y existant, cave à côté, cour au-devant de ladite chambre, puits commun, toit, jardin et ouche, le tout se tenant et joignant au levant les cour, jardin et ouche de la femme Delhumeau, au couchant le chemin, au midi ladite femme Delhumeau, et au nord un chemin ; compris sous les numéros 449 et 450, section A de la commune de Brigné, pour une contenance de 16 ares 68 centiares.

Mis à prix à cinq cent soixante francs, ci 560 f.

2^e Lot.

Environ 7 ares 12 centiares de terre, au canton du Vigneau, au lieu dit le Creux-Chemin, commune de Brigné, joignant au levant Jaudoin, de Roche-menier, représentant la veuve Viger, au couchant ladite femme Pierre Delhumeau, au midi Renault acquéreur de Daviau, au nord un chemin.

« Cet objet, grevé de » la contribution d'environ » ron 6 litres 65 centilitres de blé froment, dans » plus forte rente, due à » M. Thouret-Genevais, » de Soulangier, comme » étant aux droits du bureau de bienfaisance » d'Angers, suivant acte » reçu par M^e Neveu, notaire à Angers, le huit » février mil huit cent » soixante-un, enregistré. »

Mis à prix, en sus de la rente, à cent francs, ci 100 »

3^e Lot.

Dix ares 85 centiares de terre, au canton des Pâtureaux, numéro 760, section A du plan cadastral de Brigné, joignant au levant ladite femme Delhumeau, au midi la veuve Métivier, au nord le chemin, et au couchant M. de Ruillé.

Mis à prix à cent quatre-vingts francs, ci 180 »

4^e Lot.

Vingt-six ares 36 centiares de terre, aux Chesnaies, numéro 585, section A du plan cadastral de la commune de Brigné, joignant au levant Michel Proust, au couchant René

A reporter. 840 »

Report. 840 »
Proust, au nord la veuve Métivier.

Mis à pris à quatre cents francs, ci 400 »

5^e Lot.

Environ 32 ares 95 centiares de terre et vigne, situés dans le clos de Pont-Levoye, numéros 1,070 et 1,071, section A du plan cadastral de la commune de Brigné, joignant au levant la femme dudit Pierre Delhumeau, au couchant Henri Delhumeau, au nord François Samson, au midi Miellét.

« Cet objet, grevé de la » contribution d'environ » 5 décalitres de blé froment, dans plus forte » rente annuelle et perpétuelle due vers qui justifiera en être créancier » par titres réguliers. »

Mis à prix, en sus de la rente, à deux cent cinquante francs, ci 250 »

6^e Lot.

Environ 5 ares 77 centiares de vigne et friche, dans le clos des Beauvais, commune de Martigné-Briand, joignant au levant M. Robin, au couchant la veuve d'André Ménard, au midi Jacques Delhumeau, au lieu des héritiers Lorain et la veuve Ménard, au nord ladite femme de Pierre Delhumeau.

Mis à prix à trente francs, ci 30 »

7^e Lot.

Environ 2 ares 20 centiares de terrain en friche, autrefois en vigne, au même canton, joignant au levant ladite épouse Pierre Delhumeau, au couchant Abeslard, au midi les héritiers Mérand, au nord Jean Frouin.

Mis à prix à dix francs, ci 10 »

8^e Lot.

Environ 8 ares 80 centiares de terre, aux Bouchées, numéro 609, section A du plan cadastral de la commune de Brigné, joignant au levant Benoist Roche, au couchant le chemin de Linières à Brigné, au midi les héritiers de la femme Hardouin, au nord l'Hospice de Doué.

« Cet objet, grevé de la » contribution d'environ » 15 litres de blé froment, dans plus forte rente, » et ce vers qui justifiera » en être créancier par » titres réguliers. »

Mis à prix, en sus de la rente, quatre-vingts francs, ci 80 »

9^e Lot.

Environ 10 ares 60 centiares de vigne, aux Garennes, numéro 668, section A de la commune de Brigné, joignant au levant ladite femme Delhumeau, au couchant et au midi la femme Brault, au nord M. Samson-Guyard.

Mis à prix à vingt-cinq francs, ci 25 »

OBJETS INDIVIS

La moitié, par indivis avec M. Jean Samson, qui possède l'autre moitié, dans 19 ares 77 centiares de terre, situés à la Pièce-des-Rôtis, numéro 676, section A du plan cadastral de ladite commune de Brigné ; le morceau entier joignant d'un côté au levant ledit M. Samson, au midi M. de Ruillé, au

A reporter. 1,635 »

Report. 1,635 »
couchant Jacques Chauveau, au nord les enfants Renault.

Estimée, cette moitié, cent francs, ci 100 »

La moitié indivise de 4 ares 95 centiares de terre, situés aux Guinebaudières, commune de Martigné-Briand ; le tout joignant au levant M. Samson, au midi Chevrier, au couchant et au nord Delhumeau. Indivise encore avec M. Samson.

Cette moitié estimée vingt francs, ci 20 »

Enfin, la moitié, par indivis avec Louis Arsan-deau, forgeron à Linières, qui possède l'autre moitié, dans un morceau de terre contenant environ 8 ares 25 centiares, situé au Vigneau, commune de Brigné ; le tout joignant au levant Charles Bonvallet, au midi le sieur Vaillant, au couchant ledit Bonvallet, au nord M. Samson.

Cette moitié estimée cinquante francs, ci 50 »

Total de l'estimation, mil huit cent cinq francs, ci 1,805 »

S'adresser, pour avoir des renseignements, à M^e DOUSSAIN, notaire à Martigné-Briand, dépositaire du cahier des charges.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le quinze juin mil huit cent soixante six.

CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le dix-neuf juin mil huit cent soixante six, f^o c^o. Reçu un franc, dixième et demi quinze centimes. (298)

Signé : PARISOT.

Etudes de M^e CHAPIN et LORIOLE DE BARNY, notaires à Angers.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

L'USINE

DE

CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE,

Située commune de ce nom, arrondissement de Segré, département de Maine-et-Loire.

DÉSIGNATION :

Cette usine consiste en :

1° Vastes bâtiments à cinq étages où se trouvent : trente paires de meules, mises en mouvement par deux turbines ; bluteries, nettoyage et autres ustensiles, magasins.

2° Maison de maître en bon état, avec bâtiments de service : cour, issues, jardin, terrains et prairies ; le tout contenant un hectare vingt ares environ.

3° Chute d'eau évaluée de la force de deux cent quarante chevaux environ sur la rivière de la Sarthe.

L'adjudication aura lieu en l'étude de M^e CHAPIN, notaire à Angers, place du Ralliement, n° 12, le samedi 14 juillet 1866, à midi.

Mise à prix, 150,000 fr.

On adjugera sur une seule enchère.

S'adresser, pour avoir des renseignements, auxdits M^e CHAPIN et LORIOLE DE BARNY, notaires à Angers, place du Ralliement. (299)

A LOUER

présentement,

PORTION DE MAISON

Ayant sortie sur la place de la Bilange.

S'adresser à M. CHAMBOURDON.

A VENDRE

OU A ÉCHANGER

Une jolie petite jument, demi-sang, âgée de cinq ans, s'attelant et se montant parfaitement.

S'adresser à M. CHAMBOURDON.

Etudes de M^e DUFOUR, notaire Gennes, et HAMELIN, notaire Saint-Georges-le-Tourelil.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION OU A L'AMIABLE. Le dimanche 15 juillet 1866, à midi,

A Gennes, en l'étude de M^e DUFOUR

LES BIENS

Ci-après désignés,

Situés commune des Rosiers

1° Une closierie, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation prés et terre labourable en un tenant, contenant 2 hectares 10 ares sise à Moncottièr, exploitée par Girard. 2 h. 10

2° Une pièce de terre, sise au même canton, exploitée par Battais-Delaunay, contenant. 3 96

Total de la contenance 6 h. 06

La pièce de terre pourra être taillée. La division en est facile et jouissance immédiate.

S'adresser, pour visiter les biens aux fermiers, et aux notaires pour traiter et pour tous renseignements

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON ET JARDIN

Rue des Potiers, n° 11,

Et un clos de vigne, au Val Langlais, contenant 80 ares. (298)

A VENDRE

A l'amiable,

UN

CHARMANT CHATEAU

STYLE LOUIS XIII,

En parfait état,

Entouré de douves, cours et jardins anglais, jardin potager, charmilles, petit bois, prés, vignes et terres labourables, de la meilleure qualité ;

Le tout situé en TOURAINE à proximité de la Loire et du chemin de fer de Tours à Nantes (à 6 heures de Paris) ;

Et au gré des acquéreurs : le château seul.

S'adresser à M^e ANTHEAUME, notaire à Chouzé-sur-Loire. (298)

A VENDRE

UNE FANEUSE, en très-bon état et qui a parfaitement fonctionné pendant trois ans.

S'adresser à M. LEFÈVRE, rue du Portail-Louis, 17. (295)

A LOUER

Présentement,

JOLIE MAISON AVEC JARDIN, rue de la Porte-Neuve, près la rue Beaupaire.

S'adresser à M^{me} ROBERDEAU. (297)

A LOUER

UNE MAISON fraîchement tapissée, située près le Champ-de-Poire avec cour, jardin, remise, écurie, et droit de pêche dans un bassin de 28 ares.

A LOUER

UNE PORTION DE MAISON, située place de la Grise.

S'adresser, pour les deux locations, à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (296)

Changement de domicile.

L'étude de M^e BINSSE, huissier à Saumur, est transférée rue Cendrière, n° 8. (194)

Saumur, imp. de P. GODET.